

Bruxelles, le 7 juin 2025

Assemblée générale de 2025 (Années 2023 et 2024)

L'AG ordinaire s'est tenue le 2 juin 2025.

Résolutions adoptées

Toutes les résolutions sont adoptées à l'unanimité :

Résolution n°1

L'Assemblée générale approuve le rapport moral présenté par le Président du Conseil d'Administration.

Résolution n°2

L'Assemblée générale approuve les comptes de l'AISBL pour les périodes écoulées. Compte-tenu des faibles montants en cause, l'AG décide de se dispenser du contrôle des comptes prévu au dernier alinéa de l'art. 8 du règlement intérieur.

Résolution n°3

L'Assemblée générale approuve le budget 2025.

Résolution n°4

L'Assemblée générale fixe les cotisations pour les années 2025-26 à :

- Membre associé : 100 €/an
- Membre partenaire : 200 €/an
- Membre Adhérent : 50 €/an
- Cotisation forfaitaire pour une adhésion à vie : 1000 €.

Résolution n°5

L'Assemblée générale donne décharge de sa gestion au Conseil d'Administration sortant.

Résolution n°6

L'Assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs à cinq, sans préjudice de l'art. 25 des Statuts qui dispose que les membres fondateurs sont de droit membres du Conseil d'administration.

Résolution n°7

L'Assemblée générale proclame élus au Conseil d'Administration :

BABOT Jacques

GARCIA-AZCARATE Tomas

SORET Bertrand

SOYER Jean-Paul

VLANDAS Georges

Résolution n°8

L'Assemblée générale décide de tenir sa prochaine réunion ordinaire en juin 2027.

Le Secrétaire général,

JP Soyer